

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

Acheteur:

Référence

FACTURE n°: J6126270 du: 31/05/18

Prix Unit.

Qté

Montant Net

Code

NISSARMOR

20 RUE BERTHOLLET

22000 SAINT BRIEUC

FRANCE

Affaire n° : K019231 Commande WEB :
Commande : Payeur : C10644
Compte client : C10644 Référence : 95559193

Désignation

Reference		Designation				Net	H.T.	TVA
REV_BODEMER	LEXMARK - MS8	312dn+3Bac 550 - LOCATI	ON SUIVA	NT CONTRAT	1.00	41.49	41.49 €	C220
	Nissan St-Brieuc : Periode du 01/04/2018 au 30/04/2018							
	Par BENOIT BRI	ARD						
CONDITIONS DE REGLEMENT :		Description of	_		TOTAL HT €		14.40.6	
03_LCR		Base HT € Code	Taux 20%	Montant TVA € 8.30 €	1017	AL HI €	41.49	€
Le	31/07/18	41.49 € C220	20%	გ.კე €	TOTAL TVA €		8.30 €	
					TOTA	L TTC €	49.79	€
	10 70 6			_	A	Acompte	0.00	€
	49.79 € TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS							_
	Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER € en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce					AYER €	49.79 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1